

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# L'impunité doit cesser : MilieuDefensie attaque Shell en justice pour un procès qui s'annonce historique, avec le soutien de Notre Affaire à Tous

L'irresponsabilité et l'impunité des grands pollueurs doit cesser : la justice climatique, maintenant !

La Haye, 5 avril 2019. Cet après-midi, les *Amis de la Terre Pays-Bas - MilieuDefensie* ont remis à Shell, au nom de plus de 30 000 personnes de 70 pays, une assignation pour obliger formellement l'entreprise à cesser de porter atteinte au climat. Aux côtés de nombreuses associations et citoyen-nes, *Notre Affaire à Tous*, à l'initiative de l'interpellation de la pétrolière Total S.A. en octobre dernier par 13 collectivités affectées par le dérèglement climatique, fait partie des soutiens officiels à cette action en justice.

Au travers de cette assignation, *MilieuDefensie* démontre que l'entreprise *Shell* connaissait depuis longtemps le problème de changement climatique (2), et ses contributions, sans pour autant remettre en cause ses activités et son modèle économique dévastateur. Alors que *Shell* reconnaît que l'industrie fossile a la responsabilité d'agir face au dérèglement du climat et déclare qu'elle « *soutient avec force* » l'Accord de Paris, la multinationale a continué de faire du lobbying contre les politiques climatiques et à investir des milliards dans l'extraction de pétrole et de gaz. **Cette attitude est non seulement incompatible avec les objectifs climatiques mondiaux, mais elle est aussi illégale, en ce qu'elle déroge aux obligations de respect des droits humains fondamentaux.**

L'assignation démontre que les ambitions actuelles de *Shell* en matière de climat ne permettent aucune diminution des émissions et qu'elles contribueraient en fait à dépasser de beaucoup la limite de 1,5 degré de réchauffement planétaire. **En cela, les requérants soutiennent que *Shell* manque à son devoir de diligence et met en danger les droits humains en amoindrissant sciemment les possibilités du monde de rester en-deçà de 1,5° C**, en s'appuyant notamment sur le constat d'une violation par *Shell* des articles 2 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (4) - droit à la vie et droit au respect de la vie privée et familiale. Dans l'affaire historique d'*Urgenda* contre les Pays-Bas (5), la cour d'appel néerlandaise avait créé un précédent en statuant que le fait de ne pas atteindre les objectifs climatiques constituait une violation des droits des citoyen-nes - La cour avait ordonné à l'État néerlandais de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % d'ici à 2020.

L'avocat Roger Cox qui, représentait précédemment *Urgenda*, dirige maintenant l'action judiciaire de *MilieuDefensie* contre *Shell*. Selon lui, « *Ce qui rend unique ce cas, si nous gagnons, c'est que *Shell*, en tant qu'une des plus grandes multinationales du monde, serait légalement contraint à changer son modèle économique. Nous nous attendons également à ce que cela ait un effet sur les autres entreprises du secteur des énergies fossiles, augmentant la pression pour qu'elles changent.* »

Si les requérants ont gain de cause, le tribunal pourra décider que, d'ici à 2030, *Shell* devra réduire ses émissions de CO2 de 45 % par rapport à celles de 2010, et les porter à zéro pour 2050, en adéquation avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cela aurait de fortes implications, car ***Shell* serait forcée de se détourner des énergies fossiles.**

Sara Shaw, coordinatrice du programme Justice climatique & énergie de *Friends of the Earth International*, explique : « *Dans des documents des années 1990 qui ont été divulgués (6), *Shell* prédisait que les organisations écologistes allaient un jour poursuivre en justice l'entreprise si celle-ci ne suivait pas les avertissements de ses propres chercheurs. Ce jour est arrivé. La multiplication des procès climatiques (7) va obliger les multinationales climaticides comme *Shell* à rendre des comptes, et finira par les obliger à s'arrêter net* ».

Paul Mougeolle, juriste et chargé du groupe responsabilité des multinationales au sein de *Notre Affaire à Tous*, qui dirige l'action des collectivités face à Total en France : « *Nous sommes aux côtés de Milieudefensie dans cette démarche de justice. Shell fait partie des plus grands contributeurs au changement climatique (environ 1,8% des émissions de GES), tout comme Total (environ 1%). Or, ces entreprises manquent complètement à leurs obligations car elles n'engagent pas une transition énergétique suffisante pour contenir le réchauffement à un degré soutenable pour la planète et l'humanité: en cela, ce sont nos droits, et ceux du vivant, qui sont affectés par cette irresponsabilité et cette impunité. Si ces entreprises ne le font pas d'elles-mêmes, il ne nous reste d'autre choix que de les attaquer en justice pour les y contraindre. En France, et ailleurs dans le monde, nous resterons uni-es et déterminé-es pour faire advenir la justice climatique par le courage des juges.* »

#### Contacts presse :

Paul Mougeolle, **Notre Affaire à Tous** :  
07 54 83 46 75 ou 0049 157 57 05 61 66 - [paul.mougeolle@notreaffaireatous.org](mailto:paul.mougeolle@notreaffaireatous.org)

Juliette Renaud, **Amis de la Terre France** :  
09 72 43 92 61 ou 06 37 65 56 40 - [juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org)

**Lowie Kok, Milieu Defensie** : +31 (0) 20 550 7333 ou Mobile : +31 (0) 63 4930173

**Sara Shaw, Friends of the Earth International** :  
+44 (0)7974 008 270 - [press@foei.org](mailto:press@foei.org)

#### Références et notes à l'intention des rédacteurs :

Le résumé de l'assignation est disponible ici :  
[https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/resume\\_assignation\\_fr.pdf](https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/resume_assignation_fr.pdf)

La version intégrale de l'assignation et une interview avec Roger Cox, avocat principal chargé de l'action en justice des Amis de la Terre contre Shell seront disponibles à la levée de l'embargo (vendredi 5 avril à 16h). L'année dernière, les Amis de la Terre Pays-Bas ont lancé la première étape de l'action en justice contre Shell en lui adressant, le 3 avril 2018, un mise en demeure :  
[https://www.foei.org/wp-content/uploads/2018/06/Milieudefensie\\_legal\\_letter\\_Shell\\_4-April-2018.pdf](https://www.foei.org/wp-content/uploads/2018/06/Milieudefensie_legal_letter_Shell_4-April-2018.pdf)

Réponse de Shell du 28 mai 2018 à la lettre des Amis de la Terre Pays-Bas :  
[https://www.foei.org/wp-content/uploads/2018/06/Royal-Dutch-Shell-plc\\_legal\\_response\\_28-May-218.pdf](https://www.foei.org/wp-content/uploads/2018/06/Royal-Dutch-Shell-plc_legal_response_28-May-218.pdf)

(1) En février 2019, ActionAid Pays-Bas, Both ENDS Pays-Bas, Fossilvrij NL, Greenpeace Pays-Bas, les Jeunes Amis de la Terre Pays-Bas, Waddenvereniging, ont rejoint les Amis de la Terre Pays-Bas / Milieudefensie en tant que co-requérants.

(2) A Crack in the Shell: New Documents Expose a Hidden Climate History (April 2018)  
<https://www.ciel.org/reports/a-crack-in-the-shell/>

(3) Rapport 2018 du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat : <https://www.ipcc.ch/sr15/>  
[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr\\_181008\\_P48\\_spm\\_en.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_en.pdf)

(4) Convention européenne des droits de l'homme :  
[https://www.echr.coe.int/Documents/Convention\\_FRA.pdf](https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf)

(5) L'action en justice d'Urgenda sur le climat contre le gouvernement néerlandais :  
<https://www.urgenda.nl/en/themas/climate-case/>

(6) Rapport confidentiel de Shell sur l'effet de serre (1988) :  
<http://www.climatefiles.com/shell/1988-shell-report-greenhouse/>

(7) Plusieurs procès contre des entreprises polluées responsables du changement climatique existent dans le monde. Par exemple, en 2016, un agriculteur péruvien a poursuivi en justice la société charbonnière allemande RWE pour sa contribution à la fonte des glaciers. En 2017, plusieurs villes et États nord-américains ont intenté des procès contre Shell, BP, ExxonMobil et Chevron. En France, en 2018, Notre Affaire à Tous, 3 ONG et 13 collectivités territoriales ont annoncé qu'ils lanceraient une potentielle action contre Total.